Département des Pyrénées orientales

COMMUNE DE BOMPAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six et le cinq novembre,
Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations sous la présidence de Madame Laurence SENENT-AUSINA, Maire
Date de convocation : 28 Octobre 2026
Membres en exercice : 29
Présents : Mesdames et Messieurs, Laurence SENENT-AUSINA, Jérôme RUMEAU, Gilles GUILLAUME, Marie-Josée VIEGAS, Guy REGINCOS, Marina PICORNELL, Sylvie TROTIN, Jérôme CATHALA, Claude CAMPS, Bernard MARY, Christophe MONELLS, Dominique TEXTORIS, Mme Colette GONZALVEZ, Mehdi TAHRI-ROÉ, Pierre TILLOIS, Marie DARNER, Pablito MOURER, Lylian PEREZ—SALUZZO, Nadine ANDREU, Maryline MORA, Christelle MARTINEZ, Michel CUGULLERE, Jerôme ROUGE, Tatiana SOLOVEI
Absents excusés : Mme Carmen ARANEGA a donné procuration à Mme Marie-Josée VIEGAS, M. Jean-Pierre SERRIE a donné procuration à M. Jérôme RUMEAU, Mme Carole COLMENERO a donné procuration à Mme Sylvie TROTIN, Mme Vanessa ALBERICH a donné procuration Mme Marina PICORNELL, Mme Julie RANSON a donné procuration à Mme Christelle MARTINEZ.
Secrétaire de séance : M. Lylian PEREZ--SALUZZO

Objet : 2026/06/05 Convention de partenariat avec l'Association Joseph Sauvy dans le cadre de la Semaine du handicap – 21 novembre 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2122-21 ;
Vu le projet de convention de partenariat entre la Commune de Bompas et l'Association Joseph Sauvy, joint en annexe à la présente délibération ;
Considérant l'intérêt pour la Commune de promouvoir la sensibilisation au handicap, l'inclusion des personnes en situation de handicap et la valorisation des activités et savoir-faire des structures implantées sur son territoire ;
Considérant l'organisation, dans le cadre de la Semaine du handicap, d'une journée de sensibilisation et de découverte ouverte au public, le samedi 21 novembre 2026, au Site Pams, en partenariat avec l'Association Joseph Sauvy, gestionnaire de l'ESAT Charles de Menditte situé à Bompas ;
Considérant que cette manifestation permettra au public de découvrir les activités, les savoir-faire et les productions de l'ESAT à travers différents ateliers et démonstrations, ainsi que la présentation et la vente accessoire de produits issus de ses activités ;
Considérant la nécessité de formaliser les engagements respectifs de la Commune et de l'Association Joseph Sauvy dans le cadre d'une convention de partenariat précisant notamment les modalités d'organisation, de sécurité, d'assurance, de responsabilité et de communication relatives à cette manifestation ;

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents ou représentés décide :

- **D'APPROUVER** la convention de partenariat jointe en annexe avec l'Association Joseph Sauvy pour l'organisation de la journée du 21 novembre 2026 ;
- **D'AUTORISER** le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention et tout document nécessaire à son exécution.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents
« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Fait à Bompas, le 06 novembre 2026

Le Maire,

MAIRIE de BOMPAS

Laurence SENENT-AUSINA

PUBLIÉ LE... 12 NOV. 2026